

Défense : Société vaudoise des officiers

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **146 (2001)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » :

Premier-lieutenant Alain Freise – Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully
Tél. (+ 41) 079 416 38 91 E-mail: defenserms@hotmail.com

ÉDITORIAL

Tir inter-groupements les 15 et 16 juin 2001

■ Lt-col EMG
Philippe Masson¹

Ne pas se tromper de cible, le 10 comme les 15/16 juin!

Chaque année, de manière à susciter l'intérêt, je me demande en quoi le tir inter-groupements se rapproche de l'actualité militaire; j'ai malheureusement le sentiment que c'est à chaque fois plus facile, notre défense faisant l'objet d'attaques de plus en plus rapprochées:

■ Les 15 et 16 juin, le Groupement du Pied du Jura nous réunira au stand de Baulmes pour une manifestation toute particulière; le 1^{er} tir inter-groupements du millénaire innove sur un air rétro et vous propose un cocktail des recettes qui ont fait le succès de ce rassemblement des officiers vaudois.

■ Le tir aura lieu sur deux jours, le vendredi après-midi et le samedi matin; la cantine ouverte en permanence permettra les retrouvailles sans craindre de venir à manquer!

■ Le programme renoue exceptionnellement avec le tir à 50 mètres; le comité d'organisation compte donner à chacun la possibilité de se mesurer à cette distance d'autrefois. Les officiers habitués du 25 mètres pourront choisir entre leur arme personnelle ou un P 210 mis à leur disposition. Particularité du millénaire, chacun pourra aussi défendre les couleurs de son Groupement à 300 m.

■ Quelques jours auparavant, nous aurons voté sur la révision de la Loi d'organisation militaire et sur l'armement de nos soldats engagés à l'étranger; le présent numéro de la RMS fixe les éléments nécessaires à la réflexion. Il est bon de se rappeler auparavant que, notamment, c'est bel et

bien de l'armement et du droit à l'autodéfense de nos soldats dont il sera question; l'envoi ou non de contingents à l'étranger ne fait pas qu'on le veuille ou non l'objet de la consultation. Le vote «sanction» refusant à nos soldats le droit à la légitime défense fera le jeu des antimilitaristes sans ne rien changer à la politique étrangère de nos autorités; c'est en pensant à la vie de nos militaires qu'en l'état je ne me sens d'autre devoir que de leur donner une arme, pragmatiquement.

P. M.

Pour mémoire:

Tir Intergroupement
15 et 16 juin 2001
Stand de tir de Baulmes
Renseignements:
Cap Pierre-Georges
Leresche, 021/843 33 44
Lt-col EMG Philippe Mas-
son, 021/869 89 63

¹Responsable des tirs de la SVO.



Spécial « Votations sur la loi militaire » !

■ Lt-col EMG
Laurent Michaud

Votation du 10 juin : le sort de l'armée est en jeu !

Le peuple se prononcera le 10 juin sur la révision de la Loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM). Deux référendums sont soumis au verdict populaire : l'utilisation régulière d'infrastructures étrangères pour l'instruction et l'armement des militaires engagés dans des opérations de soutien à la paix. Un double refus signifierait que notre politique de sécurité – adoptée par les Chambres l'année dernière – ainsi que la conception de l'Armée XXI seraient de facto désuètes et inapplicables, perdant surtout toute leur crédibilité.

La révision de la LAAM constitue la pierre angulaire de la réforme « Armée XXI » : sans la possibilité légale d'instruire et d'engager les militaires suisses sur un pied d'égalité avec les pays qui nous entourent, la stratégie de la « Sécurité par la coopération » n'est qu'un slogan vide de sens.

Trop d'entraves à l'instruction

L'utilisation d'infrastructures à l'étranger – en contrepartie de certaines prestations offertes par la Suisse, en particulier en matière de simulation – pour

l'instruction des formations est une conséquence militaire logique. Avec ses 1000 hectares, la place d'armes de Bure n'est autre que le plus grand terrain d'exercice en Suisse pour les formations blindées et mécanisées ; pourtant, un simple exercice de combat au niveau compagnie nécessite déjà la moitié de la surface totale, et ce même en limitant les mouvements d'approche au strict minimum. Pour les Forces aériennes, les limites imposées par les vols civils en augmentation et par le souci d'éviter les nuisances des vols nocturnes ou à basse altitude sont autant d'entraves à un entraînement, qui ne permettent finalement plus d'acquérir

les compétences pour l'engagement ; il s'agit donc d'une nécessité.

Le territoire national en temps de paix n'offre donc pas, aujourd'hui déjà, les conditions nécessaires à une instruction de qualité. Les différentes expériences faites en matière d'exercices à l'étranger, pour les Forces terrestres et aériennes, montrent clairement que des infrastructures plus grandes permettent d'élever de manière substantielle le niveau d'instruction – et de motivation – des militaires exercés. Une place d'armes comme Mourmelon en France, avec ses 7000 hectares, place les cadres et la troupe dans des conditions nettement plus proches de l'engagement. Dans la mesure où le champ de bataille électronique du XXI^e

siècle multiplie « l'espace » des engagements tactiques, la maîtrise de ce dernier pour nos formations devient une nécessité.

Peu d'aptitude à la coopération

L'armement des militaires suisses à l'étranger correspond également à un besoin de crédibilité. L'engagement même de soldats volontaires dans des missions de soutien à la paix répond à la volonté, pour le Conseil fédéral, de contribuer à l'apaisement de notre environnement stratégique et d'agir de manière solidaire avec nos voisins. Nous en sommes encore loin : à la fin de 1999, la Suisse avait par exemple engagé 240 militaires en mission à l'étranger, contre environ 1400 pour l'Autriche et la Suède. Dans ces conditions, notre pays n'est pas considéré sur un pied d'égalité lors de négociations, par exemple pour l'accueil des dizaines de milliers de réfugiés que chaque crise amène à fuir, et dont seule une présence armée permet le retour.

Sur le terrain, la présence de militaires non armés dans des régions regorgeant d'armes légères constitue autant une gêne qu'un appui. Inaptes aux missions de sécurité même les plus élémentaires, les contingents suisses peinent par ailleurs à s'intégrer à une opération multinationale, faute de moyens et de techniques de conduite entièrement compatibles. Garantir l'efficacité de nos engage-



ments de soutien à la paix exige donc à la fois l'armement défensif de nos soldats et l'interopérabilité.

La capacité de coopération permet par ailleurs au Conseil fédéral d'envisager des opérations militaires conjointes, lors de catastrophes dans les secteurs frontaliers ou si la neutralité suisse n'est pas respectée par une puissance belligérante. Mais cette liberté de manœuvre se construit sur une aptitude à

la collaboration que les missions de soutien à la paix permettent d'approcher.

L'enjeu est capital

Cette votation est donc d'une importance cruciale. Un double refus du peuple, le 10 juin, aurait pour conséquence une armée définitivement inapte à l'engagement et condamnée à ne jamais pouvoir collaborer

efficacement avec des formations étrangères.

Les officiers qui voudraient défendre notre Armée en votant 2 x NON, la contraindrait à ne pas profiter de toutes les expériences de la coopération et de l'apprentissage simple que l'on peut faire au quotidien en côtoyant d'autres armées. Ils refuseraient ainsi de l'entraîner dans de bonnes conditions et finalement de la rendre capable de défendre notre pays. Tels sont les enjeux.

Armée XXI ou la fin de l'indépendance militaire de la Suisse

■ Col Emile Buxcel

Le Rapport du Conseil fédéral du 9 juin 1999 sur la politique de sécurité de la Suisse, dit RAPOLSEC 2000, porte un titre qui la résume parfaitement: «La sécurité par la coopération». Il détaille des propositions qui définissent ce que devrait être désormais la politique assurant à notre pays la pérennité de son indépendance, si tant est que ce dernier terme ait encore un sens pour nos nouveaux stratèges. Sa septantaine de pages est une suite de réflexions doctrinales devant marquer une nette rupture entre d'une part, la stratégie de défense adoptée par la Suisse avec Armée 61, et éventuellement Armée 95, qu'on pourrait définir comme une «géopolitique de la forteresse», où le statut de neutralité armée permanente est jugée déterminante dans nos relations avec l'étran-

ger, et d'autre part la stratégie de coopération en matière de sécurité, que je n'hésite pas à appeler «la géopolitique de la renonciation à l'indépendance militaire de la Suisse par étapes successives». Selon nos nouveaux stratèges, Armée XXI devrait permettre au Conseil fédéral de négocier, dans le court, voire le moyen terme, la défense de notre pays avec des «structures» de sécurité collective européenne ou mondiale.

Ainsi que l'écrit le Rapport (p. 48): «L'armée passe de la stratégie de la dissuasion (la capacité de défense et celle de tenir) à une stratégie de coopération à plusieurs composantes». En clair, le haut commandement de l'armée n'envisage plus, comme mission prioritaire, de décourager un agresseur éventuel par l'engagement de moyens circonstanciés destinés à «sanctuariser» notre territoire

national. Cet abandon programmé du rôle «classique» de notre armée se trouve confirmé par les déclarations du chef des Forces terrestres, le cdt de corps Jacques Dousse, aux journalistes de *L'Hebdo* du 11 janvier 2001: «Se contenter de protéger, arme au pied, le sanctuaire de la Confédération relève aujourd'hui du pur folklore montagnard». L'officier général établit «tout naturellement» pourrait-on dire, une relation étroite entre la politique de sécurité de la Suisse et l'adhésion de celle-ci à l'Union européenne. Il préconisait donc, dans son entretien avec l'hebdomadaire romand, un oui à l'initiative trompeusement intitulée «Oui à l'Europe», et qui fut massivement rejetée par le peuple et les cantons le 4 mars dernier. Dans le même numéro du journal, François Cherix, du NOMES, précise complaisamment que «la déclaration de Dousse (*sic*)



indique que le climat a changé»...!

La prise de position du chef des Forces terrestres est conforme, le contraire nous eût étonné, aux raisons qui ont conduit nos nouveaux stratèges à proposer Armée XXI, et que le Rapport exprime ainsi (p. 39): «La prévention et la lutte contre les menaces et les dangers actuels et prévisibles à partir de ses propres frontières et en renonçant à toute coopération avec l'étranger en matière de politique de sécurité ne serait plus possible même avec des moyens surdimensionnés, ou alors elle serait excessivement coûteuse... Même si les intérêts de notre sécurité devaient être énergiquement défendus, on ne pourrait plus les garantir en faisant cavalier seul.»

Personne n'a jamais nié – à part la gauche – qu'il était nécessaire d'adapter notre instrument de défense aux chan-

gements de l'«environnement stratégique». Les réorganisations de l'armée au cours du XX^e siècle ont été nombreuses. Très vite après la chute du Mur, une première réforme, Armée 95, a vu le jour. Malheureusement, sa mise en place s'est faite dans la précipitation, voire la brutalité. La réduction massive de notre potentiel militaire (cf. p. 69 du Rapport), l'ignorance des repères historiques et politiques, la perception trop superficielle de la nature des menaces militaires ont entraîné une sorte de démotivation des cadres et des soldats. Armée 95 est un échec.

Armée XXI me paraît continuer les erreurs faites avec Armée 95. En plus grave. Car en plus de celles énumérées ci-dessus, s'ajoutent l'abandon de la politique de neutralité (atout majeur de nos relations extérieures), de même que, à terme, celui de l'autonomie militaire du pays. Et puis l'engagement de Béréts jaunes, même armés,

dans les Balkans ou ailleurs, devient problématique si l'on considère ce qui se passe en Macédoine. Restons modestes: l'armée suisse n'a pas la vocation de devenir une nouvelle Légion étrangère!

Il devient donc urgent de remettre l'ouvrage sur le métier. Ce n'est pas d'une armée virtuelle – Armée XXI – dont la Suisse a besoin, mais d'une force militaire organisée dans la durée et solidement implantée sur le territoire national: n'avons-nous pas dans les Alpes un système fortifié qui n'est pas aussi obsolète que d'autres le prétendent?

Les nouveaux stratèges disent justement (cf. p. 67 du Rapport) qu'il y a actuellement une «faible probabilité qu'un conflit important éclate en Europe». Mais savent-ils de quoi demain sera fait?

E. B.